



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 17 juin 2020, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le représentant de la ville d'Hudson, Austin Rikley-Krindle, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire suppléant de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et la représentante de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Louise Chénier.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, Vincent Lussier, agent d'intervention aux cours d'eau et madame Julie Cassab, greffière.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Bousez, préfet souhaite la bienvenue à madame Louise Chénier, représentante pour la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et au représentant de la ville d'Hudson, monsieur Austin Rikley-Krindle.

Avant de débiter la séance du conseil, madame Julie Cassab, greffière, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe que suite à l'arrêté ministériel du 26 avril dernier impliquant de nouvelles mesures d'encadrement concernant les séances du conseil, ordinaire ou extraordinaire, les séances du comité administratif et du conseil de la MRC seront dorénavant enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio. Si les citoyens ont des questions, il les invite à les adresser par courriel à madame Julie Cassab, greffière, à jcassab@mrcvs.ca.

20-06-17-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'ouvrir la séance à 18 h 07.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-06-17-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en déplaçant le point 4.2.3 « Déploiement des interventions 2020 de DEV pour le canal de Soulanges dans un contexte de pandémie » au point 5.9 et en retirant les points 13.2.1 « Démarche visant la bonification des services de transport de personnes : octroi de contrat » et 13.1.4 « Entente quadripartite - Opérations de la navette fluviale Les Cèdres/ Salaberry-de-Valleyfield : autorisation et signature ».

Proposition adoptée.



3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin. Beaudoin mentionne que tous les suivis ont été effectués.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2020 : ADOPTION

20-06-17-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2020 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. MESURES DIRECTIVES ET DÉCISIONS DANS LE CADRE DE LA COVID-19

4.1 SÛRETÉ DU QUÉBEC: INFORMATION

Le Capitaine Marc Robert explique que la Sûreté du Québec attend les directives du ministère de la Santé publique quant à l'application des nouvelles mesures de déconfinement. Les interventions policières en termes de sécurité routière sont revenues à la normale avec les déconfinement. Capitaine Robert mentionne que la phase de rétablissement se poursuit dans leurs bureaux et que plusieurs employés administratifs sont toujours en télétravail. Il affirme que les équipes sont toujours présentes et prêtes à intervenir, que ce soit les brigades équestres, à vélo, en bateau ou routières. Capitaine Robert invite les élus à lui faire part de secteurs problématiques, pour pouvoir y déployer des équipes. Enfin, le capitaine Robert annonce que monsieur Raymond Gilbert est le nouveau commandant de la Montérégie, en remplacement de monsieur Finet.

4.1.1 REPORT DE LA SOMME PAYABLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - DÉCRET 567-2020 : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

4.2 DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV): INFORMATION

Monsieur Philippe Roy, directeur, planification et enjeux régionaux chez Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV), fait un point d'information sur les projets en cours chez DEV, notamment l'accompagnement des entreprises dans les différents enjeux liés à la COVID, l'offre de formations de plus en plus populaire, ainsi que les programmes de financement par le biais de l'entente avec la MRC et le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour l'aide d'urgence aux PME. Une demande de bonification de ce Fonds a été faite au ministère.

Il souligne le travail de Joanne Brunet, directrice générale, depuis le début de la crise, ainsi que de toute l'équipe de DEV. Il mentionne que le CA de DEV a adopté un plan de relance pour l'économie de la région faisant état de priorités.

4.2.1 INFO-FQM ET PROJET DE LOI 61 VISANT LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : INFORMATION ET DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.



4.2.2 PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE DE VAUDREUIL-SOULANGES - PRIORITÉS ET OBJECTIFS : DÉPÔT ET INFORMATION

Monsieur Philippe Roy, directeur, planification et enjeux régionaux, mentionne que les équipes de DEV travaillent sur des plans d'actions spécifiques en lien avec le plan de relance pour l'économie de la région, et que ceux-ci seront soumis à leur CA pour adoption.

4.2.3 CALCUL DE L'AIDE D'URGENCE AUX PME ACCORDÉE À CHACUNE DES MRC - CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION ET RÉOLUTION DE DEV : APPUI

CONSIDÉRANT la résolution 20-04-15-23 approuvant le programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, tel que présenté, par le biais de la signature d'une nouvelle convention de prêt au montant de 1 386 872 \$ avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, afin de mettre en place localement le Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19);

CONSIDÉRANT la résolution 20190514-CA-16 de Développement Vaudreuil-Soulanges demandant au ministère de l'Économie et de l'Innovation de mettre rapidement à la disposition de la MRC de Vaudreuil-Soulanges une somme additionnelle équivalente au montant déjà octroyé de 1 386 872 \$ dans le cadre du Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) pour répondre aux besoins des PME de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'appuyer la demande de Développement Vaudreuil-Soulanges au ministère de l'Économie et de l'Innovation de mettre rapidement à la disposition de la MRC de Vaudreuil-Soulanges une somme additionnelle équivalente au montant déjà octroyé de 1 386 872 \$ dans le cadre du Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) pour répondre aux besoins des PME de Vaudreuil-Soulanges;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer l'addenda à la convention de prêt en cours avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation si la demande est accordée.

Proposition adoptée.

4.2.4 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE ET DE RELANCE DE LA MRC : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

4.3 OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE VAUDREUIL-SOULANGES (ORHVS) : INFORMATION

Madame Manon Charest, directrice générale de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORHVS) mentionne que la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a confirmé que les renouvellements de baux seraient renouvelés sans indexation pour l'année 2020-2021.

Madame Charest remercie monsieur Yvan Cardinal, président de l'ORHVS, pour son aide quant à l'obtention d'un don de la Fondation de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges et Exklusivité MiniMoi pour des masques lavables qui ont été distribués aux locataires de 60 ans et plus.



Enfin, madame Charest mentionne sa préoccupation au niveau des besoins de l'organisme en air climatisé, surtout en période de canicule. Elle mentionne qu'une demande a été faite à la SHQ et qu'elle est en attente d'une réponse. Le préfet, monsieur Patrick Bousez, propose une résolution d'appui de la MRC à cette demande afin d'accélérer le processus.

CONSIDÉRANT la vulnérabilité de la clientèle de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORHVS);

CONSIDÉRANT le déconfinement graduel en cours dans les différents milieux;

CONSIDÉRANT les canicules attendues dans la région;

CONSIDÉRANT les demandes faites au Centre de services de la Montérégie-Ouest, dont celle du 26 mai 2020 pour des airs climatisés additionnels;

CONSIDÉRANT la demande faite par l'ORHVS à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour des airs climatisés additionnels;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'appuyer la demande de l'ORHVS pour des airs climatisés et de **presser** la SHQ à y répondre rapidement; et

de transmettre copie de cette résolution à l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges et à la Société d'Habitation du Québec.

Proposition adoptée.

4.4 COUR MUNICIPALE RÉGIONALE (CMR)

4.4.1 COMMUNIQUÉ DE LA JUGE EN CHEF ADJOINTE - PLAN DE REPRISE GRADUELLE DANS LES COURS MUNICIPALES : DÉPÔT

Madame Julie Cassab, greffière, procède au dépôt du document et fait un état de situation sur la reprise graduelle des opérations de la cour municipale régionale ainsi que des mesures mises en place afin de faire respecter les mesures d'hygiène et de distanciation.

4.5 MRC - CONTINUITÉ DES SERVICES

4.5.1 RESSOURCES HUMAINES

4.5.1.1 PLAN DE RÉTABLISSEMENT : INFORMATION ET DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt des documents.

4.5.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE

4.5.2.1 FONDS D'URGENCE - SOMMES VERSÉES AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document et mentionne que l'enveloppe fédérale de 350 millions de dollars commence à être distribuée. Il mentionne que la MRC accompagne les organismes de la région dans leurs demandes pour l'obtention de sommes.



4.5.2.2 RÉPERTOIRE DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE : INFORMATION ET DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document et invite les municipalités à faire des demandes pour les dépenses encourues dans le cadre de la COVID. Monsieur Raymond Larouche, président de la table territoriale sur la politique de développement social durable, mentionne qu'un webinaire a été tenu la semaine dernière pour aider les organismes dans leurs démarches et que celui-ci a été grandement apprécié. Il remercie monsieur Bellemare pour son travail. Monsieur Patrick Bousez, préfet, souligne le travail de monsieur Bellemare dans ce dossier depuis le début de la pandémie.

4.5.2.3 LETTRE DE REMERCIEMENT DE L'AIGUILLAGE : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document et remercie les membres du conseil de la MRC pour leur aide apportée aux organismes de la région.

4.5.3 INFO TERRITOIRE

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, fait un état des dossiers en cours et mentionne que l'équipe est très sollicitée par les municipalités.

4.5.4 BÂTIMENT ET INFRASTRUCTURES

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, mentionne qu'un appel d'offres est en cours pour la fourniture de services en technologies de l'information. Il mentionne par ailleurs qu'un état de situation sera fait par la présidente du comité des bâtiments plus tard dans la séance.

4.5.5 COURS D'EAU

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, mentionne qu'un état de situation sera fait par le président de la table de l'eau plus tard dans la séance.

4.5.6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, mentionne les projets en cours, dont la révision du Schéma d'aménagement et de développement, ainsi que le traitement des avis de conformité. Il mentionne également que plusieurs rencontres importantes sont à venir, notamment avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles considérant la gestion de l'urbanisation et des activités minières. Enfin, il mentionne que les différents comités en lien avec l'implantation de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges se poursuivent.

4.5.7 SÉCURITÉ

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, fait un état de situation sur les dossiers en cours.

4.5.7.1 PROJET DE PLAN D'ACTION - INONDATION/PANDÉMIE

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document et explique qu'il s'agit d'un plan de gestion interne à la MRC, en cas d'une demande d'une ou plusieurs municipalités dans un contexte d'inondation ou de pandémie, dans l'entier respect des compétences des municipalités. Il explique que ce document fait suite à la recommandation de la cellule de crise de la MRC.

Les élus demandent le report de l'adoption de ce document afin de permettre aux municipalités de l'étudier davantage et d'émettre leurs commentaires.



4.5.8 ENVIRONNEMENT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, mentionne la reprise graduelle des différents services de collecte et de valorisation, dont les services de collecte de polystyrène par Polymos, de la collecte des appareils contenant des halocarbures par le Carrefour de l'Espoir, de la collecte de vélos par le Zèbre Rouge. Il mentionne que L'Actuel n'a toujours pas repris la collecte de dons de vêtements. Enfin, il mentionne également une très forte augmentation du taux de fréquentation du Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges au cours des derniers mois.

4.5.9 COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

4.5.10 ADMINISTRATION ET GESTION BUDGÉTAIRE: INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, explique les travaux entrepris pour la réaffectation budgétaire par la MRC en collaboration avec madame Jocelyne Poirier, vérificatrice, sur les budgets 2020, 2021 et 2022. Une présentation sera faite à la séance du conseil de juillet avec le dépôt des états financiers. Madame Poirier mentionne que l'audit pour l'année 2019 suit son cours, malgré les enjeux causés par la COVID-19. Madame Poirier mentionne également qu'elle va rencontrer le comité administratif pour le dépôt des états financiers, mais aussi pour discuter de scénarios possibles budgétaires. Madame Poirier mentionne que plusieurs opportunités se présentent à la MRC, notamment avec le Fonds Régions et Ruralités.

4.5.10.1 RÉOLUTION DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE – DEMANDE DE RÉVISION DES BUDGETS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) ET DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTES RENDUS DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 27 AVRIL ET DU 19 MAI 2020 : ADOPTION

20-06-17-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter les comptes rendus du comité consultatif agricole du 27 avril et du 19 mai 2020.

Proposition adoptée.

5.2 COMPTES RENDUS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 4 MAI ET DU 3 JUIN 2020 : DÉPÔT

Madame Danie Deschênes, présidente du comité de sécurité publique, procède au dépôt des documents.

5.3 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES FINANCES DU 4 MAI 2020 : DÉPÔT

Madame Danie Deschênes, présidente de la table, procède au dépôt du document.



5.4 COMPTES RENDUS DE LA TABLE DE L'EAU DU 7 MAI, DU 4 JUIN 2020 ET 15 JUIN 2020 : DÉPÔT ET ADOPTION

20-06-17-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'adopter les comptes rendus de la table de l'eau du 7 mai et du 4 juin 2020.

Proposition adoptée.

5.5 COMPTE RENDU DE LA TABLE TERRITORIALE EN TRANSPORT DU 19 MAI 2020 : ADOPTION

CONSIDÉRANT les études réalisées au cours des dernières années en transport collectif sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'obtenir une synthèse des études réalisées à ce jour pour accompagner la table territoriale en transport dans les prochaines étapes;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **solliciter** les services de consultation de madame Manon Charest, pour la réalisation de ce mandat.

Proposition adoptée.

5.6 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 28 MAI 2020 : ADOPTION

Monsieur Yvon Chiasson félicite chacun des membres du comité de santé et de sécurité au travail pour leur contribution à la mise en place d'outils et de mesures permettant la réouverture graduelle du pôle civique de la MRC. Monsieur Patrick Bousez, préfet, souligne le travail accompli par tous les membres et les félicite.

20-06-17-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité des ressources humaines du 28 mai 2020.

Proposition adoptée.

5.7 COMPTE RENDU DU COMITÉ INFO TERRITOIRE DU 4 JUIN 2020 : ADOPTION

20-06-17-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité Info territoire du 4 juin 2020.

Proposition adoptée.

5.8 COMPTE RENDU DU COMITÉ CMR DU 9 JUIN 2020 : ADOPTION

20-06-17-11 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité CMR du 9 juin 2020.

Proposition adoptée.



5.9 COMPTE RENDU DE LA TABLE DU CANAL DE SOULANGES DU 9 JUIN 2020 : ADOPTION

20-06-17-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'adopter le compte rendu de la table du canal de Soulanges du 9 juin 2020 en retirant le point sur le financement du projet de réfection de la piste cyclable pour un montant maximal de 18 000 \$ à même le Fonds régions ruralité (FRR), qui sera plutôt traité par le comité de la piste cyclable.

Proposition adoptée.

5.9.1 DÉPLOIEMENT DES INTERVENTIONS 2020 DE DEV POUR LE CANAL DE SOULANGES DANS UN CONTEXTE DE PANDÉMIE : DÉPÔT

Ce point sera traité au point 5.9.

5.10 COMPTES RENDUS DU COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 25 MAI 2020 ET 1ER JUIN 2020 : ADOPTION

20-06-17-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'adopter les comptes rendus du comité des bâtiments du 25 mai 2020 et 1^{er} juin 2020.

Proposition adoptée.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

20-06-17-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'adopter la liste MRC 20-06-17.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 20-06-17, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - RÉSOLUTION NUMÉRO 20-02-26-29 NOM DE LA CIRCONSCRIPTION FÉDÉRALE SALABERRY-SUROÏT : DÉPÔT

Madame Julie Cassab, greffière, procède au dépôt du document. Elle mentionne que la MRC formulera une demande afin d'être entendue dans le cadre du processus de redécoupage territorial qui doit avoir lieu en juin 2021.



6.2.2 PROLONGATION DU DÉLAI D'UTILISATION DES SOMMES VERSÉES AUX MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE DE LA LÉGALISATION DU CANNABIS : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

6.2.3 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-02-26-16 de la séance ordinaire du conseil du 26 février 2020 autorisant l'administration de la MRC à aller en appel d'offres public pour les services professionnels en évaluation foncière pour les municipalités membres du regroupement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la publication de l'appel d'offres public le 22 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une seule soumission reçue le 26 mai 2020;

CONSIDÉRANT la conformité du soumissionnaire *Les estimateurs Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection dont la rencontre a été tenue le 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires 02 150 00 417 et 02 150 01 417;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** le contrat de services professionnels en évaluation foncière pour les municipalités membres du regroupement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la firme *Les estimateurs Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.* pour une durée de cinq (5) années au montant de 6 398 253,34 \$, toutes taxes incluses, et ce excluant les honoraires reliés à des travaux additionnels tel que prévu dans le document d'appel d'offres et dans le bordereau de soumission.

Proposition adoptée.

6.2.4 CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL 2020 : MODIFICATION

20-06-17-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil et du comité administratif 2020 en déplaçant la séance ordinaire du conseil du mercredi 26 août 2020, 19 h 30, au mercredi 12 août 2020 à 19 h 30;

qu'un avis public de la modification au calendrier des séances du conseil et du comité administratif 2020 **soit publié** par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code municipal et au Règlement numéro 240 de la MRC concernant les modalités de publication des avis publics.

Proposition adoptée.



6.2.5 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2021: PROPOSITION

Madame Julie Cassab, greffière, procède au dépôt du document et invite les élus à vérifier leurs agendas respectifs et à émettre leurs commentaires, le cas échéant, avant le 31 juillet 2020, en prévision de l'adoption du calendrier des séances du conseil et du comité administratif 2021, qui devrait avoir lieu à la séance du conseil du mois d'août.

6.3 BÂTIMENTS

6.3.1 ACHAT DE L'IMMEUBLE SIS AU 12, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE À SAINT-POLYCARPE, NUMÉRO DE LOT 3765036 : DÉPÔT ET SUIVI

Madame Danie Deschênes, président du comité des bâtiments mentionne que ce point a été traité plus tôt dans la séance avec l'adoption des comptes rendus et que les travaux du comité se poursuivent dans ce dossier.

7. COMMUNICATION

7.1 RÉALISATIONS 2019 : DÉPÔT

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu procède au dépôt du document, qui a été réalisé entièrement à l'interne pour une deuxième année consécutive. Il souligne la collaboration et le travail de tous les employés de la MRC, de Développement Vaudreuil-Soulanges et du Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges.

7.2 PLUMES D'EXCELLENCE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC : INFORMATION

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu mentionne que la MRC est finaliste aux Plumes d'excellence de l'Association des communicateurs municipaux du Québec pour ses Réalisations 2018. Il rappelle que c'est la première fois que ce document avait été réalisé entièrement à l'interne. La MRC devrait connaître les résultats du concours le 18 juin 2020.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, mentionne qu'il entend parler des Réalisations de la MRC souvent de la part de collègues élus et qu'il s'agit d'un document phare pour la région.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 LETTRE DE DÉPART DE MADAME FRANCE D'AMOUR : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document et en fait la lecture. Il remercie madame D'Amour pour ses 10 années de loyaux services, son professionnalisme et sa rigueur. Monsieur Patrick Bousez, préfet, remercie également madame D'Amour pour sa contribution à la MRC au cours des dernières années et propose une motion de félicitations.

CONSIDÉRANT les 10 années de service de madame France D'Amour à titre de greffière de la cour municipale régionale et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT sa loyauté, son excellent travail et son dévouement pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-17 IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

de remercier et féliciter madame France D'Amour pour ses 10 années de service à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de la part de tous les membres du conseil.



Proposition adoptée à l'unanimité.

Madame D'Amour remercie monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, pour son mentorat, ainsi que tous les élus pour leur confiance au cours des dernières années.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

9.3.1 DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES : INFORMATION

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle la problématique vécue par la municipalité de Pointe-des-Cascades sur les terrains du ministère des Transports du Québec (MTQ) aux abords du canal de Soulanges quant au fait que la Sûreté du Québec ne puisse pas émettre de constat sur ces terrains. Il mentionne qu'une rencontre doit avoir lieu sous peu avec les différents intervenants afin de résoudre la problématique.

10. COUR MUNICIPALE

10.1 TRAITEMENT DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE POUR LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES (DPCP) : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec la firme *Charlebois Séguin, Avocats-conseils* pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale se termine le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme *Charlebois Séguin, Avocats-conseils* pour les services de M^e Mario Charlebois à titre de procureur afin de représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales et de M^e Alain Séguin à titre de procureur suppléant;

CONSIDÉRANT l'expérience de M^e Charlebois d'agir en poursuites réglementaires et pénales;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 412;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'octroyer le contrat pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale à la firme *Charlebois Séguin Avocats-conseils* pour les services de M^e Mario Charlebois à titre de procureur afin de représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales et de M^e Alain Séguin à titre de procureur suppléant pour un montant maximum de 24 993,36 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Proposition adoptée.



11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 DEMANDE D'INTERVENTION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AFIN D'ACCÉLÉRER LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'AUTORISATION PRÉSENTÉES AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC): POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) entrée en vigueur le 23 mars 2018 et censée marquer le début de la mise en œuvre progressive d'un nouveau régime d'autorisation environnementale;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des cinq demandes d'autorisation présentées au MELCC depuis août 2019 par la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le simple nettoyage de cours d'eau n'a pas encore débuté;

CONSIDÉRANT QUE ces dossiers sont d'importance pour assurer la sécurité des personnes et des biens et pour l'économie régionale;

CONSIDÉRANT QUE les délais de traitement de ces dossiers sont déraisonnables et injustifiés;

CONSIDÉRANT QUE ce délai met en péril la programmation d'entretien de 2020 des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ces préoccupations demeurent pour tout projet de développement futur à être déposé au MELCC par des municipalités ou des promoteurs privés dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de demander au gouvernement du Québec **d'intervenir** auprès du MELCC afin d'accélérer le traitement des demandes de certificat d'autorisation dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

de transmettre copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Christian Dubé, à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard et à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols.

Proposition adoptée.

11.1.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR RÉALISER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 11 DU GRAND COURS D'EAU: AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales* qui prévoit que la MRC peut réaliser des travaux d'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC qui prévoit que celle-ci réalise les travaux d'entretien pour rétablir l'écoulement des eaux lorsque nécessaire et que cette décision relève du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection de la branche 11 du Grand cours d'eau, les membres de la table de l'eau ont recommandé d'entreprendre des démarches pour rétablir l'écoulement des eaux dans ce cours d'eau lors de la réunion du 15 janvier 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;



CONSIDÉRANT les sommes disponibles au poste budgétaire 02 460 024 19;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **procéder** à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien du cours d'eau suivant :

Branche 11 du Grand cours d'eau, Bassin 5 (Saint-Télesphore : 80,99 %; Rivière-Beaudette : 15,89 %; Saint-Polycarpe : 3,13 %).

Proposition adoptée.

11.1.3 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR RÉALISER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE PRINCIPALE DE LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE: AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales* qui prévoit que la MRC peut réaliser des travaux d'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC qui prévoit que celle-ci réalise les travaux d'entretien pour rétablir l'écoulement des eaux lorsque nécessaire et que cette décision relève du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection de la branche principale de la rivière à la Raquette, les membres de la table de l'eau ont recommandé d'entreprendre des démarches pour rétablir l'écoulement des eaux dans ce cours d'eau lors de la réunion du 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au poste budgétaire 02 460 024 19;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **procéder** à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien du cours d'eau suivant :

Branche principale de la rivière Raquette, Bassin 2 (Sainte-Marthe : 57,21 %; Rigaud : 19,8 %; Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %; Saint-Lazare : 5,22 %; Vaudreuil-Dorion : 4,03 %; Très-Saint-Rédempteur : 2,26 %);

Proposition adoptée.

11.1.4 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR RÉALISER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 27 DE LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales* qui prévoit que la MRC peut réaliser des travaux d'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC qui prévoit que celle-ci réalise les travaux d'entretien pour rétablir l'écoulement des eaux lorsque nécessaire et que cette décision relève du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection de la branche 27 de la rivière à la Raquette, les membres de la table de l'eau ont recommandé d'entreprendre des démarches pour rétablir l'écoulement des eaux dans ce cours d'eau lors de la réunion du 11 juin 2018;



CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au poste budgétaire 02 460 024 19;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **procéder** à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien du cours d'eau suivant :

Branche 27 de la rivière Raquette, Bassin 2 (Sainte-Marthe : 57,21 %; Rigaud : 19,8 %; Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %; Saint-Lazare : 5,22 %; Vaudreuil-Dorion : 4,03 %; Très-Saint-Rédempteur : 2,26 %);

Proposition adoptée.

11.1.5 RAPPORT « APPRÉCIATION DU NIVEAU DE RISQUE À L'ÉROSION DES BERGES POUR LES MUNICIPALITÉS DE POINTE-FORTUNE ET DE L'ÎLE-PERROT » QUI A ÉTÉ DEMANDÉ PAR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES À L'UNIVERSITÉ LAVAL : DÉPÔT

CONSIDÉRANT la nature des informations contenues dans l'étude;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approfondir les connaissances actuelles, tout en améliorant et en mettant en place des techniques appropriées;

CONSIDÉRANT l'intention pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'utiliser cette étude dans le cadre de négociations avec différents intervenants;

CONSIDÉRANT l'article 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu
de ne pas procéder au dépôt du document.

Proposition adoptée.

11.1.6 BRIS D'UNE CONDUITE DE PRISE D'EAU APPARTENANT À LA MRC VERS LA RIVIÈRE ROUGE À COTEAU-DU-LAC ET CORRESPONDANCE DU MTQ : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT SOUS LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES (LACC) DE REBUTS SOLIDES CANADIENS INC. ET AL : DÉPÔT ET INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document et fait un état de situation du dossier en insistant sur le fait que notre contrat devrait être transféré et géré par une nouvelle compagnie dont on devrait connaître le nom sous peu.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.



11.4 ÉCOCENTRES

11.4.1 PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA GESTION DES OPÉRATIONS DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES SITUÉS À VAUDREUIL-DORION, PINCOURT ET RIGAUD : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la gestion des opérations des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situés à Vaudreuil-Dorion, Pincourt et Rigaud d'une durée de trois (3) ans, pour un montant forfaitaire de 896 040 \$ (aucune taxe applicable en vertu du statut d'organisme de bienfaisance de Nature-Action Québec) avec une option de prolongation de deux (2) ans en faveur de la MRC, vient à échéance le 28 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire bénéficier de cette option de prolongation aux mêmes modalités et conditions que le contrat initial, et ce, pour deux (2) années, soit du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite de la prestation de services de Nature-Action Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 01 446;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **prolonger** le contrat pour la gestion des opérations des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situés à Vaudreuil-Dorion, Rigaud et Pincourt, avec Nature-Action Québec pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2023, aux mêmes modalités et conditions que le contrat initial (aucune taxe applicable en vertu du statut d'organisme de bienfaisance de Nature-Action Québec), soit :

- Le prix de l'année 4 (1^{er} mars 2021 au 28 février 2022) est établi en prenant le prix de l'année 3 indiqué au bordereau de prix du contrat initial (307 481 \$) indexé en fonction de l'augmentation du coût de la vie selon l'indice fourni par Statistique Canada pour la région de Montréal pour le mois de septembre 2020;
- Le prix de l'année 5 (1^{er} mars 2022 au 28 février 2023) est établi en prenant le prix de l'année 4 indexé en fonction de l'augmentation du coût de la vie selon l'indice fourni par Statistique Canada pour la région de Montréal pour le mois de septembre 2021.

Proposition adoptée.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

12.1.1.1 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÉSOLUTION NUMÉRO 20-06-442

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 20-06-442 a pour objet d'autoriser la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant l'immeuble sis sur les lots numéro 4 418 875 et 5 629 332, rue Boileau et boulevard de la Gare, zone H5-305 pour un projet résidentiel;



CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la résolution numéro 20-06-442 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé de la résolution numéro 20-06-442 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

12.2.1 PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 229-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 229 - MONT RIGAUD : AVIS DE MOTION

AVIS de motion est par la présente donné par **monsieur Hans Gruenwald Jr**, maire de la ville de Rigaud, qu'à une séance subséquente du conseil, il sera proposé l'adoption d'un Règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire numéro 229-3 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 229 - mont Rigaud ».

12.2.2 PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 229-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 229 - MONT RIGAUD : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du projet de règlement de contrôle intérimaire et il informe que le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la MRC.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 229 est en vigueur depuis le 19 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'introduire une nouvelle exclusion partielle de l'application du règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés à la MRC par l'article 64 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) pour le contenu de ce règlement;*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 17 juin 2020, que copie du présent projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours ouvrables avant son adoption, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et demandent dispense de sa lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu

que le Règlement numéro 229-3 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 229 - Mont Rigaud **soit adopté** et qu'il **soit statué** par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2.2 « Exclusions partielles » du Règlement numéro 229 est modifié par :

1. L'insertion des mots « , ainsi que la propriété formée des lots 5 285 142 et 3 607 635, » après les mots « et 5 029 967 »;
2. L'ajout du sous-paragraphe c qui se lit comme suit :
« c. pour la propriété formée des lots 5 285 142 et 3 607 635, le nombre bâtiment principal pouvant être construit sur cette propriété est limité à un (1). »

ARTICLE 2

L'Annexe 3 est modifiée par l'ajout, au paragraphe 11, de la propriété formée des lots 5 285 142 et 3 607 635 et ses valeurs écologiques, le tout tel qu'il apparaît à l'Annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

PATRICK BOUSEZ,
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN,
Directeur général et secrétaire-trésorier

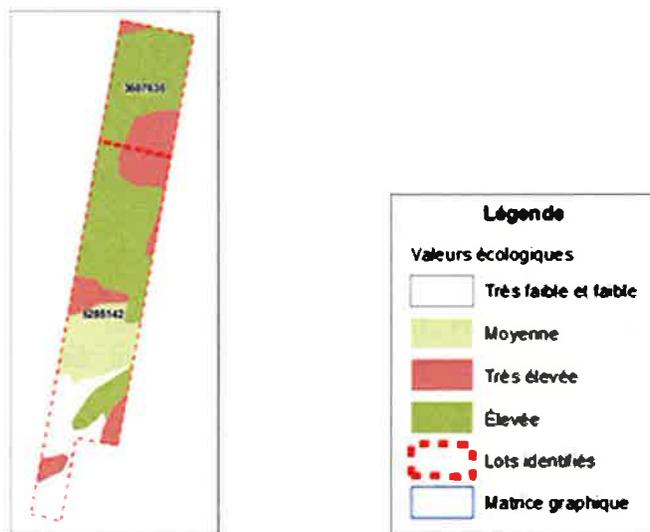
Déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 17 juin 2020.

Entré en vigueur le _____.

ANNEXE A du Règlement numéro 229-3 - ANNEXE 3

Lots visés par l'article 2.2, al.1 (1) : lots exclus de l'application de l'article 3.4.2

11. Limites de la propriété formée des lots 5 285 142 et 3 607 635 et ses valeurs écologiques :



12.2.3 RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONFORMITÉ POUR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 229-2 : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document et confirme l'entrée en vigueur du Règlement.

12.3 INFO-TERRITOIRE

12.3.1 PARTAGE DES DONNÉES GÉOMATIQUES AVEC LE COMITÉ ZIP DU HAUT-SAINT-LAURENT POUR LA RÉALISATION DU PROJET ANALYSES DE LA VULNÉRABILITÉ DES SOURCES DESTINÉES À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU FLEUVE SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le territoire du Comité de Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent s'étend de la frontière américaine à Dundee jusqu'aux limites de la municipalité de La Prairie sur la rive sud du fleuve et des limites ontariennes jusqu'au pont Galipeault sur la rive nord, couvrant notamment le territoire de Vaudreuil-Soulanges;



CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent est un organisme sans but lucratif voué à la protection, à la restauration et à la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent qui est une ressource en eau importante pour Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet regroupe les principaux usagers du Saint-Laurent d'un territoire en vue de favoriser leur concertation et résoudre des problèmes locaux et régionaux touchant les écosystèmes du Saint-Laurent et leurs usages;

CONSIDÉRANT QUE le projet est lié à la gestion intégrée de l'eau sur un territoire dont les limites sont géographiques et non administratives;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent est mandaté par les municipalités de Saint-Zotique, Les Coteaux, Coteau-du-Lac et de la ville de L'Île-Perrot afin de respecter le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, adopté en juillet 2014 par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), qui impose des obligations aux responsables des prélèvements d'eau visés;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent est l'un des gestionnaires de la Table de Concertation Régionale du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal à laquelle la MRC de Vaudreuil-Soulanges est partie prenante;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet nécessite une synthèse et une analyse des données géomatiques disponibles à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et liées à la gestion et au développement du territoire, notamment et sans s'y limiter :

- Zonage;
- Cours d'eau ou hydrographie;
- Cadre bâti (ex. : routes, industries, mines, carrières, sites d'enfouissement, usines d'épuration des eaux usées, prises d'eau potable, pipeline, etc.);
- Épandage;
- Sols contaminés;
- Carte de caractérisation des berges.

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'autoriser le partenariat et le partage des données disponibles avec le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent dans le cadre du projet d'analyse de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable du fleuve Saint-Laurent.

Proposition adoptée.

12.3.2 ENTENTE AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS) POUR LES RELEVÉS DE GÉOMÉTRIE DE 25 PONTS POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes (municipalité Saint-Placide) et de Vaudreuil-Soulanges ainsi que l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la modélisation hydrodynamique requiert de connaître la forme de l'espace libre sous le pont ou dans le ponceau qui permet à l'eau de circuler librement;

CONSIDÉRANT QUE les relevés de géométrie des ponts fournissent l'information nécessaire de la forme des ouvrages considérés dans la modélisation hydrodynamique des six rivières;



CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de l'INRS pour effectuer les relevés de géométrie de 25 ponts au mois de juin 2020, au coût de 18 000,04 \$, est le plus bas parmi les trois soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 729;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint d'octroyer un mandat à l'INRS pour procéder aux relevés de géométrie de 25 ponts.

Proposition adoptée.

12.4 ENTENTE ENTRE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET LE MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC (MTQ) POUR LE MAINTIEN D'UNE LIAISON CYCLABLE INTER-MRC PERMANENTE POUR LA TRAVERSÉE DU FLEUVE SAINT-LAURENT : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT le projet d'entente entre la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le ministère du Transport du Québec (MTQ) pour le maintien d'une liaison cyclable inter-MRC permanente pour la traversée du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la correspondance du ministère des Transports en date du 22 mai 2020 (Document 12.4);

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Beauharnois-Salaberry (Document 12.4A);

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-28 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet, préfet suppléant, directeur général et directeur général adjoint à signer l'entente entre la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le ministère du Transport du Québec (MTQ) pour le maintien d'une liaison cyclable inter-MRC permanente pour la traversée du fleuve Saint-Laurent et tout document relatif à la mise en oeuvre de celle-ci.

Proposition adoptée.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 RAPPORT SUR LES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019 : DÉPÔT

CONSIDÉRANT le Rapport sur les créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par Développement Vaudreuil-Soulanges et son président, Monsieur Guy Pilon;

POUR CES MOTIFS,



20-06-17-29 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de radier le solde du prêt octroyé par le FLI à l'entreprise Abeona Systems inc., ce solde étant de 75 000 \$.

de radier le solde du prêt octroyé par le FLI à l'entreprise Papa René, ce solde étant de 25 000 \$.

de radier le solde du prêt octroyé par le FLI à l'entreprise Industrie CGS., ce solde étant de 20 000 \$.

Proposition adoptée.

13.1.2 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS - VOLET 3 - PROJETS « SIGNATURE INNOVATION » DES MRC: AUTORISATION

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au Fonds Régions et Ruralités - Volet 3 - Projets « Signature innovation » des MRC;

CONSIDÉRANT l'autorisation du comité administratif de la MRC pour que le préfet, préfet suppléant, directeur général et directeur général adjoint signent les documents nécessaires à l'obtention des montants du Fonds Régions et Ruralités;

CONSIDÉRANT le potentiel de projets pouvant être développés par la MRC tant dans ses équipements régionaux que d'autres;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-30 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de mandater la MRC pour l'organisation d'un forum régional afin d'identifier les projets d'investissement dans le cadre du Volet 3 du Fonds Régions et Ruralités

Proposition adoptée.

13.1.3 RÉORGANISATION DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION - COMMUNIQUÉ DU REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE ET DE LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE : POSITIONNEMENT

ATTENDU QUE la Loi 27 concernant l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation vise la transformation du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et d'Investissement Québec (IQ);

ATTENDU QUE la Loi 27 a pour but de renforcer le rôle de chacune des organisations, à savoir :

- le MEI dans l'établissement des grandes orientations économiques et stratégiques du gouvernement;
- IQ comme maître d'oeuvre de l'exécution de ces orientations et porte d'entrée des entreprises du Québec;

ATTENDU QUE les directions régionales du MEI et d'IQ seront fusionnées, et que le MEI sera présent dans les régions du Québec, sous 6 regroupements régionaux;

ATTENDU QUE selon la Loi 27, la Montérégie fera dorénavant partie d'un regroupement régional formé de la Montérégie (sauf agglomération Longueuil), de l'Estrie, du Centre-du-Québec et dont les bureaux sont situés à Victoriaville;

ATTENDU QUE les entreprises de la Montérégie ont actuellement recours à un service de proximité, tant par le réseau des CLD/MRC que par les organismes et ministères desservant la Montérégie et ayant des bureaux de services en Montérégie;



ATTENDU QUE les professionnels des CLD et services de développement des MRC, incluant l'agglomération de Longueuil, sont en communication fréquente avec le bureau du MEI en Montérégie pour le FLI régulier, le FLI - Aide d'urgence pour les PME, l'élaboration du plan stratégique de l'économie et de la main-d'oeuvre, le projet de l'ÉRAC Montérégie, le projet d'entente sectorielle en économie et main d'oeuvre, notamment;

ATTENDU QUE des projets montérégiens tels que les pôles logistiques et les zones industrialo-portuaires sont soutenus par la direction régionale du MEI de la Montérégie, qui connaît les spécificités et les avancements de tels projets;

ATTENDU QUE la Montérégie compte près de 1,6 M d'habitants, ce qui en fait, après l'île de Montréal, la deuxième région administrative en importance au Québec;

ATTENDU QUE la Montérégie possède le plus grand PIB au Québec, après l'île de Montréal;

ATTENDU QUE la Montérégie, considérant sa taille et son importance, doit posséder à elle seule une direction régionale du ministère de l'Économie et de l'Innovation;

ATTENDU QUE la Ville de Longueuil fait partie intégrante de la Montérégie et que plusieurs affinités politiques et économiques se sont développées depuis les dernières années entre cette dernière et l'ensemble des MRC/CLD de la Montérégie;

ATTENDU QUE plusieurs MRC font partie, en tout ou en partie, de la CMM;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de bien comprendre les mécanismes de développement et de concertation propre à la CMM;

ATTENDU QUE la Montérégie compte présentement sur des professionnels du MEI qui ont une connaissance approfondie des enjeux, des entreprises et du réseau d'intervenants;

ATTENDU QUE la crise sanitaire actuelle ajoute un défi majeur supplémentaire dans l'accompagnement des entreprises et la mise en oeuvre d'importants projets montérégiens;

ATTENDU QUE le présent projet de loi viendra scinder le territoire de la Montérégie au niveau de la desserte de service et de collaboration avec le MEI;

POUR CES MOTIFS,

20-06-17-31 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de demander au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, de suspendre la mise en oeuvre prévue le 18 juin 2020 de la fusion du ministère de l'Économie et de l'Innovation et d'Investissement Québec pour la région de la Montérégie;

de demander au ministre de l'Économie et de l'Innovation de maintenir une direction régionale du MEI en Montérégie;

de transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Christian Dubé, ministre délégué de la Montérégie, madame Marie-Ève Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional, monsieur Patrick Bousez, président de la Table de concertation régionale de la Montérégie, madame Suzanne Roy, présidente de l'UMQ, monsieur Jacques Demers, président de la FQM.

Proposition adoptée.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1 DÉMARCHE VISANT LA BONIFICATION DES SERVICES DE TRANSPORT DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL SOULANGES : OCTROI DE CONTRAT

Ce point a été retiré.



14. HABITATION

Aucun sujet traité.

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

16. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

16.1 PROPOSITION D'UNE STRATÉGIE D'INTERVENTIONS EN PRÉVISION DES TRAVAUX DE LA RÉVISION DU PMAD - TPÉCS : DÉPÔT ET INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document et explique les démarches entreprises pour l'amélioration du PMAD. Monsieur Patrick Bousez, préfet, mentionne que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation devrait faire partie des discussions.

17. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait un état de situation des dossiers en cours, notamment la relance de l'ensemble des ententes régionales en bio alimentaire et en foresterie. Il mentionne qu'une proposition de séparation des sommes du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a été faite et qu'un seul appel de projets aura lieu cet automne. Il mentionne que les discussions se poursuivent en ce qui a trait au Fonds Régions et Ruralités.

18. CULTURE: SUIVI

Madame Nadine Maltais, directrice générale du Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) fait un état de situation des projets en cours, notamment le lancement de l'entente de partenariat dans le cadre du Programme de partenariat territorial pour le développement des arts et les lettres en Montérégie, pour une enveloppe de plus de 1,8 millions de dollars, l'appel de projets pour le Programme d'Innovation Numérique et la réalisation de bannières pour orner la piste cyclable Soulanges.

Monsieur Jean-Yves Poirier, président du CACVS félicite toute l'équipe pour son travail, notamment en période de COVID. Monsieur Patrick Bousez, préfet, félicite Madame Maltais et son équipe pour leur travail.

18.1 NOMINATION ET REPRÉSENTATION EN MATIÈRE DE CULTURE À LA TABLE MÉTROPOLITAINE EN CULTURE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) : DÉPÔT

Monsieur Jean-Yves Poirier, président du conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges procède au dépôt du document.

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 RÉPONSE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MUNICIPALITÉS : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

20. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Guy Pilon, maire de Vaudreuil-Dorion, mentionne le départ de Monsieur Michel Vallée, directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville.



21. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Julie Cassab, greffière, procède au dépôt de questions reçues de la part de citoyens de la ville de Saint-Lazare et en fait la lecture.

Saint Lazare, 17 juin 2020

Question sur l'étude des eaux souterraines dans la MRC VS.

La résolution 20-01-29 passée en janvier 2020, traite de l'importance de la vulnérabilité de l'eau souterraine dans la région Vaudreuil-Soulanges.

La résolution 20-03-25-05 a reporté l'étude ci-haut mentionnée compte tenu des implications reliées à la crise sanitaire de la COVID.

1. Pourquoi et quels sont les critères qui ont déterminé le report de cette étude spécifiquement ? (Autres les raisons budgétaires)
2. Quels sont les facteurs qui influenceront la remise sur pied de ce projet ?
3. Quand prévoyez-vous re-céduler cette étude ? Que vous manque-t-il pour procéder ?
4. En reportant la résolution 20-01-29-23, la subvention fédérale de 250 000 \$ du CRNSO sera-t-elle quand même assurée. Y a-t-il une limite de temps pour pouvoir bénéficier de cette subvention ? Est-ce que d'autres facteurs peuvent mettre en danger ce projet.

La pertinence et l'importance de cette étude influent sur les citoyens de toute la MRC-VS. Il est impératif de relancer ce projet. Nous, les citoyens de Saint-Lazare, insistons sur le fait que ce projet soit réinstauré.

Réjeanne Bilodeau / Corry Terfloth / Linda Glasgow / Patricia Novas

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, répond aux questions et mentionne que le sujet a été abordé plus tôt dans la séance et que Monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare, a également déjà abordé ce sujet avec la MRC.

22. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

20-06-17-32 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 44.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier